



YMAGIS

Communiqué de presse

Paris, le 5 janvier 2016

BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC ODDO CORPORATE FINANCE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société YMAGIS à Oddo Corporate Finance, à la date du 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 30 651 titres YMAGIS,
- 182 894,74 Euros en espèces.

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, au 30 juin 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 26 192 titres YMAGIS,
- 225 987,49 Euros en espèces.

PROCHAINE PUBLICATION : 10 février 2016, chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2015

A PROPOS D'YMAGIS

Créée en 2007 et animée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, YMAGIS (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. YMAGIS apporte ses services aux producteurs et distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires ainsi qu'aux exploitants de cinéma, afin de les aider à tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier des technologies numériques. L'offre d'YMAGIS couvre trois pôles d'activité : la gestion des VPF⁽²⁾, les ventes de services et de matériel aux exploitants (« Exhibitor Services ») et les services liés aux contenus pour les producteurs, distributeurs, régies publicitaires spécialisées et diffuseurs TV (« Content Services »). Les Exhibitor Services recouvrent la vente et l'installation d'équipements pour les cinémas, la maintenance et l'infogérance des matériels de projection numérique, la vente et la location de lunettes 3D, la vente de logiciels spécifiques. Les Content Services recouvrent la post-production, la restauration et la préservation de contenus, les services de distribution (acheminement de contenus vers les cinémas et prêts à diffuser TV/VOD/WEB), et les services multilingues et accessibilité. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 84,6 M€, en hausse de +78,8% par rapport à 2013, intégrant les comptes de dcinex à compter du 1er octobre 2014. En pro forma⁽¹⁾, le chiffre d'affaires s'établit à 150,4 M€ en 2014 contre 139,0 M€ en 2013 (+8,2%).

- (1) Les comptes pro forma s'entendent comme si l'acquisition de dcinex avait été réalisée au 1^{er} janvier 2014 et hors Eclair intégrée seulement à compter du 1^{er} août 2015
- (2) VPF : Virtual Print Fee, ou frais de copie virtuelle - rémunération payée au groupe YMAGIS par le fournisseur d'un contenu au format numérique, principalement les distributeurs de films long métrage, de façon à permettre la projection de ce contenu dans une salle de cinéma sous contrat VPF avec le groupe YMAGIS, quel que soit le modèle de financement de l'équipement retenu par l'exploitant et le groupe YMAGIS : Tiers Investisseur – financement porté par YMAGIS -ou Tiers Collecteur – financement porté par l'exploitant. La perception de VPF permet de couvrir une partie significative du financement des équipements de projection numérique, le solde étant à la charge de l'exploitant sous contrat avec le groupe YMAGIS
- (3) Distribution et Préservation : Les activités dites d'acheminement de contenus sont dorénavant intégrées dans un nouveau segment « Distribution et Préservation » suite à la reprise des principales activités d'Eclair à partir du 1^{er} Août 2015. Les services de distribution concernent les activités de livraison de contenus vers les cinémas et auprès des diffuseurs TV et des opérateurs de plateformes VOD et Web. Les services de préservation concernent les activités de stockage, d'archivage et de conservation des contenus audiovisuels qu'ils soient sur support physiques ou numériques.
- (4) Postproduction et Restauration : Les activités dites de postproduction sont dorénavant intégrées dans un nouveau segment « Postproduction et Restauration » suite à la reprise des principales activités d'Eclair à partir du 1^{er} Août 2015. Les services de postproduction concernent les activités de



montage, d'étalonnage et de mastering des éléments de diffusion. Les services de restauration de contenus concernent les activités de pérennisation des œuvres audiovisuelles – films et programmes de télévision - qu'ils soient sur supports physiques ou numériques.

- (5) Adaptation : Les activités dites d'adaptation représentent un nouveau segment suite à la reprise des principales activités d'Eclair à partir du 1er août 2015. Les services d'adaptation concernent les activités multilingues (adaptation des films de langues étrangères, doublage et sous-titrage) et accessibilité (ensemble des services liés à rendre les œuvres audiovisuelles – films et programmes de télévision - accessibles aux personnes souffrant d'un handicap sensoriel).

CONTACTS

YMAGIS

Pierre FLAMANT, Directeur financier
Tel : +33 1 79 97 78 67
Email : investisseurs@ymagis.com

ACTIFIN

Relations investisseurs : Alexandre COMMEROT
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : ymagis@actifin.fr